



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR L'ESPACE ÉCOLE DE DANSE

**1- Inscriptions** : Procéder à une inscription vaut pour acceptation du règlement intérieur. En cas de non-respect des consignes inscrites ci-dessous, L'espace école de danse ne peut en être tenue pour responsable. **Aucun remboursement** ne sera consenti sauf dans le cas d'un déménagement à plus de 20 kms, en cas de maladie ou maternité, et sur justificatif. Le remboursement sera effectué selon le nombre de trimestres restants, tout trimestre entamé restant dû. Pour la Danse et tous les cours enfants: Toute inscription est annuelle et définitive. La totalité du paiement est obligatoire pour enregistrer l'inscription, également en cas de paiement fractionné. Pour les inscriptions ponctuelles (Carte de cours) **AUCUN REMBOURSEMENT**.

**2-Tenue vestimentaire** : Vous devez arriver en tenue, car le local ne contient pas de vestiaire pour se changer. Ou bien, il vous faudra arriver plus tôt pour utiliser les sanitaires.

**Eveil 4-5 ans / Jazz 6- 8 ans - jazz 9 - 11 ans** : Legging/ short, juste au corps ou t-shirt proche du corps (pas de vêtements amples, pas de jupe ou de robe, pas de jeans ou short jeans), pieds nus ou chaussettes anti-dérapante.

**Street jazz et Hip-hop** : Jogging ou legging + Baskets (attention, pas des baskets d'extérieur)

**Heels** : pas de pantalon trop large pour que les professeurs puissent vous corriger correctement + talons (pas de talons utilisés en extérieur)

**Modern'Jazz adultes et contemporain** : Pieds nus ou chaussettes + tenue adaptée

**Street ado/adultes** : tenue adaptée + baskets (pas de baskets utilisées en extérieur)

**Dancehall** : Tenue adaptée + baskets (pas de baskets utilisés en extérieur)

Les cheveux doivent être **attachés** dans tous les cours et pour tous, à part si le professeur décide autrement pour un projet artistique. En cas de non respect de cette tenue et coiffure, l'élève pourra assister au cours mais uniquement comme spectateur. Pour des raisons d'hygiène, il est préférable que l'adhérent emmène sa propre bouteille d'eau et sa serviette éponge.

**3-Spectacle de fin d'année** : La date et le lieu du spectacle de fin d'année seront communiqués avant le mois de Décembre. **Prévoir 30€ euros par élève** pour les costumes de fin d'année, ils seront à vous. La participation au gala de fin d'année est ouverte à tous dans la mesure où ceux-ci participent **régulièrement aux cours et aux répétitions générales. (si vous avez plus de 2 absences pendant les répétitions générales vous ne pourrez pas participer au spectacle).**

**4-Rangement** : Il est interdit de marcher avec des chaussures de ville sur le parquet pour des raisons d'hygiène, merci de vous déchausser à l'entrée. Un meuble de rangement sera mis à disposition pour les sacs et chaussures.

**5-Choix des cours** : Si un professeur juge que le niveau de l'élève ne correspond pas à celui du cours, il pourra l'orienter vers un cours plus adapté à son niveau, dans la limite des places disponibles. Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours, sauf dans le cadre des « portes ouvertes » ou autorisation exceptionnelle.

**6-Fréquentation** : Nous demandons aux élèves de venir le plus régulièrement possible, les absences trop fréquentes étant un frein à la progression du groupe surtout en période de spectacle.

**7-Retards** : Les élèves doivent arriver au moins 5 minutes avant le début du cours, ils doivent attendre à l'extérieur des locaux, les retards sans raison valable de plus de 15 minutes ne seront pas acceptés.

**8-Annulation de la part de l'organisateur** : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le déroulement d'un cours ou d'un stage pour des motifs impératifs. En cas de force majeure, le cours ou le stage pourra être reporté, remplacé par un professeur

diplômé ou annulé par l'organisateur.

**9-Assurance - Responsabilité** : Chaque élève est tenu d'être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par toute personne, élève ou visiteur, lors des cours, des intercourses ou des déplacements liés au stage.

Vol d'effets personnels : Le professeur et l'école ne pourront être tenu pour responsable en cas de vol d'objets personnels. Il est demandé aux élèves de veiller à leurs effets personnels.

Les adhérents doivent donner un certificat médical de moins de 3 mois lors de l'inscription (loi du 10/07/1989), faisant état de la non contre-indication à la pratique de l'activité. Nous acceptons les Certifications valables 3 ans à partir de 18 ANS. Sans présentation de ces documents, accompagnés de la fiche d'inscription, nous serons contraints de refuser l'inscription aux cours pour des raisons de sécurité et d'assurance. Tout dossier se doit d'être complet avant la reprise des activités. Les adhérents doivent avoir souscrit une assurance responsabilité civile, le protégeant en cas d'accident.

**10-Discipline et comportement** : Tout professeur ou responsable est en droit de refuser l'accès d'un élève au cours en cas de retard et d'exclure quiconque manifestant un comportement inapproprié au bon déroulement des cours ou du stage. Les élèves s'engagent à respecter le règlement intérieur du lieu artistique. Il est interdit de fumer dans l'enceinte du stage. Les animaux ne seront pas admis dans les locaux. Les chewing-gums, le port de bijoux (bracelet, collier, boucles d'oreilles trop volumineuses, montres...), les téléphones portables sont interdits pendant les cours.

**11-Autorisation de prise de vue** : J'autorise L'espace école de danse à filmer et photographier mon enfant ou moi-même pendant les cours, les stages et les spectacles de fin d'année ainsi que les événements qui s'y rapportent. J'autorise l'association à créer un film et/ou un CD de photos et à les diffuser aux familles ou à les diffuser sur le site internet de l'association. Aucune contrepartie présente ou future ne pourra être réclamée.

Signature et mention lu et approuvé (Parent si mineur) :